Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260321-DELIB_2026_20-DE

COMMUNE DE SAINT-YVI
DELIBERATION N°2026-20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du
21 mars 2026

Nombre de conseillers :
En exercice 23
Présents 20
Votants 23

Date de la séance : 21 mars 2026
Date de la convocation : 16 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à quatorze heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi – 29140, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Henriette PRUD'HOMME, doyenne d'âge.

Etaient présents : ALTERO R., BOURBIGOT M., BOURDON J.-Cl., CASTERAS L., COCHET C., CROAJOU C., GARNIER M., GAVAIRON A., GERMAN M., GOARANT D., GUILLOU D., KERHERVE J., LEBON E., LETTY Y., NIQUE C., PAGNARD G., PRUD'HOMME H., RAYMOND L., THOMAS M., TOULARASTEL Ph.

Etaient absents ayant donné procuration à :
- CORNEC M., excusée, a donné procuration à GAVAIRON A.
- LE CORRE F., excusé a donné procuration à ALTERO R.
- CLAEYSSEN R., excusée, a donné procuration à GARNIER M.

René ALTERO a été désigné secrétaire de séance.
****

OBJET 11 : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES DIFFERENTS DELEGUES AUX SYNDICATS ET ORGANISMES EXTERIEURS

M. le Maire expose que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de SAINT-YVI au sein des syndicats dont elle est membre, ainsi que des organismes extérieurs.

Conformément à l'article L.5211-7 (pour les syndicats de communes) ou L.5711-1 (pour les syndicats mixtes) du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein des syndicats suivants :

- Syndicat Intercommunal de Voirie du Pays de Rosporden,
- Syndicat Départemental d'Energie du Finistère,
- Syndicat intercommunal à vocation unique du Centre de secours et d'incendie de Rosporden.

Il convient par ailleurs de compléter les désignations des représentants de la Commune au sein des organismes suivants :

- Commission Communale des Impôts Directs (CCID),
- Comité National d'Action Sociale (CNAS),
- SCIC Energie Bois Sud Cornouaille.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260321-DELIB_2026_20-DE

Dans les syndicats, la Commune est représentée par :

Syndicat	**Nombre de délégué(e)(s)**
Syndicat Intercommunal de Voirie du Pays de Rosporden	2 titulaires
Syndicat Départemental d'Energie du Finistère	2 titulaires 2 suppléants

Dans les organismes, la Commune est représentée par :

Organisme	**Nombre de délégué(e)(s)**
Comité National d'Action Sociale	1 titulaire
SCIC Energie Bois Sud Cornouaille	1 titulaire

Conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, les délégués de la Commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Sont candidats :

- Dans les syndicats, la Commune est représentée par :

Syndicat	**Nombre de délégué(e)(s)**	**Candidat(s)**
Syndicat Intercommunal de Voirie du Pays de Rosporden	2 titulaires	M. Julien KERHERVE M. Guy PAGNARD
Syndicat Départemental d'Energie du Finistère	2 titulaires 2 suppléants	<u>Titulaires</u> : M. Julien KERHERVE M. Christophe CROAJOU <u>Suppléants</u> : M. Mathieu BOURBIGOT M. Daniel GUILLOU

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260321-DELIB_2026_20-DE

➢ Dans les organismes, la Commune est représentée par :

Organisme	Nombre de délégué(e)(s)	Candidat(s)
Comité National d'Action Sociale	1 titulaire	M. Guy PAGNARD
SCIC Energie Bois Sud Cornouaille	1 titulaire	M. Guy PAGNARD

Après délibérations, le Conseil Municipal décide :

- D'élire
  - Dans les syndicats, la Commune est représentée par :

Syndicat	Nombre de délégué(e)(s)	Désignation(s)
Syndicat Intercommunal de Voirie du Pays de Rosporden	2 titulaires	M. Julien KERHERVE M. Guy PAGNARD
Syndicat Départemental d'Energie du Finistère	2 titulaires 2 suppléants	Titulaires : M. Julien KERHERVE M. Christophe CROAJOU Suppléants : M. Mathieu BOURBIGOT M. Daniel GUILLOU

  - Dans les organismes, la Commune est représentée par :

Organisme	Nombre de délégué(e)(s)	Désignation(s)
Comité National d'Action Sociale	1 titulaire	M. Guy PAGNARD
SCIC Energie Bois Sud Cornouaille	1 titulaire	M. Guy PAGNARD

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260321-DELIB_2026_20-DE

Pour	23	ALTERO R., BOURBIGOT M., BOURDON J.-Cl., CASTERAS L., COCHET C., CROAJOU C., GARNIER M., GAVAIRON A., GERMAN M., GOARANT D., GUILLOU D., KERHERVE J., LEBON E., LETTY Y., NIQUE C., PAGNARD G., PRUD'HOMME H., RAYMOND L., THOMAS M., TOULARASTEL Ph., CORNEC M., LE CORRE F., CLAEYSSEN R.
Contre	0	
Abstention	0	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

A Saint-Yvi, le 21 mars 2026
Le Maire, Guy PAGNARD

Signé par : Guy PAGNARD
Date : 21/03/2026
Qualité : MAIRE DE SAINT-YVI

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte